



## Budget et fiscalité

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Ville.

### Budget

Il comporte 2 sections :

- La **section de fonctionnement** pour la gestion courante des services
- La **section d'investissement** pour les programmes d'investissement nouveaux ou en cours

Chaque section doit être présentée à l'**équilibre**, les dépenses égalant les recettes.

#### Budget primitif

Budget primitif 2019	3.86 Mo
Budget primitif 2018	16.01 Mo
Budget primitif 2017	7.45 Mo
Budget primitif 2016	6.81 Mo
Budget primitif 2015	7.09 Mo

#### Compte administratif

Le compte administratif présente les **résultats** de l'exécution du budget. Il se présente de la même manière que le budget primitif.

Il doit être **approuvé par le conseil municipal** avant le 30 juin de l'année suivante.

Il doit être en **concordance avec l'arrêté des comptes** du comptable public assignataire de la commune (compte de gestion).

Compte administratif 2018	4.6 Mo
Compte administratif 2017	7.72 Mo
Compte administratif 2016	10.91 Mo
Compte administratif 2015	11.12 Mo

#### Débat d'Orientation Budgétaire

En application des dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le Rapport d'Orientation Budgétaire est mis à la disposition du public.

Rapport Orientation Budgétaire 2019	751.88 Ko
-------------------------------------	-----------

## Fiscalité

Pour financer la mise en œuvre de ses politiques publiques, la Ville du Blanc-Mesnil perçoit une part de la **taxe d'habitation** et des **taxes foncières** sur les propriétés bâties et non bâties.

#### Taux d'imposition

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, la Ville du Blanc-Mesnil poursuit une politique de **stabilité fiscale**. Les taux communaux des impôts locaux restent inchangés depuis 2014 malgré un **contexte contraint** où l'État diminue nettement ses dotations.

**Taxe d'habitation : 26,9 %**

C'est l'impôt acquitté par les ménages occupant un logement à titre de propriétaire ou de locataire.

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,73 %**

C'est l'impôt acquitté par les propriétaires de bâtiments (habitations, locaux industriels ou commerciaux).

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,28 %**

C'est l'impôt acquitté par les propriétaires de terrains non bâtis.

Toutefois, pour la dernière année, les Blanc-Mesnilois peuvent constater sur leur feuille d'impôts que les sommes à payer pour les 3 taxes ont augmenté.

Cette situation est liée, d'une part, à la **revalorisation des bases de ces impôts** (+ 0,4%) décidée par le **gouvernement**, et d'autre part, par l'**augmentation de la part départementale** votée par le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

## Une dette stabilisée

La dette communale pour 2017 est stabilisée à hauteur de 74 millions d'euros (à comparer aux 87 M€ de dette hérités, en avril 2014, de la municipalité précédente).

Elle a **diminué de 8% par rapport à 2015**. Cette diminution est d'autant plus remarquable que le niveau des dépenses d'équipement est très élevé.

Le remboursement des emprunts est limité à 8,4 M€ en 2017, en baisse par rapport à 2016 (9,7 M€ dont 1,6M€ de remboursements anticipés pour **accélérer le désendettement de la Ville**) 8,6 M€ d'emprunts sont prévus au budget 2017 pour financer les travaux d'équipement.

## Principaux investissements pour 2017

Principales dépenses d'équipement sur 4 programmes pour 24,8 M € sur un **programme ambitieux** évalué à 44 M € de dépenses d'investissement.

 Dépenses d'équipement 2017

392.18 Ko

## Contact

### Service des impôts des particuliers (SIP)

50, allée des Impressionnistes  
95933 Villepinte  
France

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 de 13h30 à 16h15.

Fermé le mardi et le jeudi.

[0 811 90 91 92](tel:0811909192)

[Site web](#)

### Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri  
BP 10076  
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 17h15

Le samedi :  
de 9h00 à 11h45

### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès  
93150 Le Blanc-Mesnil

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :  
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15

Mardi :  
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h45